

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Yann Glayre et consorts –
Apporter une réponse urgente aux problématiques en matière de smartphones, applications et
réseaux sociaux, dans le cadre de l'école vaudoise (21_POS_39)

Rappel du texte déposé

Ces dix dernières années, nous avons connu une révolution extrême en matière de technologie. Je parle, bien évidemment, des smartphones et de l'arrivée des applications et des réseaux sociaux.

Certaines dérives, principalement liées à une méconnaissance générale, se sont accélérées, ces dernières années et plus particulièrement ces derniers mois. De quoi parle-t-on ? – D'applications, jeux, réseaux sociaux, données personnelles, identité numérique et publicités.

L'école vaudoise tente d'apporter des solutions, c'est bien ! Néanmoins, pour l'instant, ces démarches s'avèrent être largement insuffisantes. Tant au niveau technique que préventif, une formation efficace et régulièrement mise à jour est absolument nécessaire.

Quels sont les problématiques actuelles et quelles sont leurs conséquences ?

- 1) *Les développeurs de jeux et applications ont pour objectif de rendre leurs utilisateurs dépendants. Les méthodes sont développées avec l'aide de spécialistes en psychologie et la mise en compétition des joueurs est prévue pour les rendre accros. **C'est une nouveauté par rapport aux années 1990-2010.***

Conséquences ? Les méthodes fonctionnent et les addictions sont en nette hausse.

- 2) *Les réseaux sociaux cultivent la recherche de l'approbation. Les utilisateurs deviennent dépendants à être rassurés perpétuellement sur, par exemple, leur attractivité physique ou le fait d'avoir une vie passionnante.*

*Conséquences ? Quand les like — et donc l'approbation viennent à manquer, c'est la porte ouverte à la dépression, à l'isolement, et dans certains cas, au suicide. **Je rappelle que le suicide est la 1^{ère} cause de mortalité chez les jeunes Suisses de 15-29 ans, et malheureusement en constante hausse.***

Certaines applications à la mode permettent de s'exprimer de manière anonyme. Malheureusement, beaucoup de jeunes utilisent ces plateformes pour demander des conseils médicaux ou pour rechercher un soutien psychologique. Et pourtant, nul besoin d'avoir entrepris des études de médecine pour savoir que les conseils médicaux et le soutien psychologique doivent être recherchés auprès de la famille, des amis, ou auprès de professionnels spécialement formés. A aucun moment, un tel appui ne devrait être sollicité auprès d'une application anonyme, où n'importe quel illustre inconnu pourra répondre et aggraver la situation.

*Conséquence ? **Isolement et perte de référence au monde réel.***

- 3) *En janvier, la RTS titrait « Le smartphone, objet fétiche en passe de devenir notre "troisième cerveau" » et soulignait les graves conséquences de l'addiction : **déficit d'attention, perte de lien social, capacités cognitives en baisse.** Certaines études ont même constaté que la simple présence d'un smartphone éteint suffisait à perturber son utilisateur.*
- 4) *Aujourd'hui, il s'agit de prendre conscience de la gravité de la situation.*
- 5) *Début 2019, c'est la stupeur générale lorsque l'on apprend que YouTube abrite une communauté pédophile, jetant un froid sur la supposée sécurité des applications dites mainstream, à courant dominant. Conséquences ? Toutes les applications, même les plus banales, doivent dorénavant faire l'objet d'une prévention auprès des jeunes.*
- 6) *Nombreuses sont les autres problématiques à traiter. En voici brièvement quelques-unes :*
 - *Publicités ciblées : quand c'est gratuit, c'est vous le produit.*
 - *Collecte de données personnelles, quels sont les risques ?*
 - *Sensibilisation : qui possède les sites web et applications ?*
Exemple, WhatsApp et Instagram sont propriétés de Facebook. Quelles sont les conséquences d'un tel cartel ? Quels sont leurs objectifs ?
 - *Sensibilisation sur les droits des utilisateurs d'Internet et de leur identité numérique*
 - *Sensibilisation au harcèlement*

*En réponse à ces problématiques représentant un **défi de santé publique**, le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de présenter un projet de loi visant à confier les nouvelles missions suivantes à ses services :*

- Établir, avec l'aide de professionnels, une brochure explicative (sous une forme à définir) détaillant en profondeur les problématiques précitées, ainsi que celles qu'ils jugeront utiles. Procéder à sa mise à jour, une fois par année, en fonction de l'évolution technologique et des tendances observées.*
- Établir un cours annuel récurrent, sous une forme à définir — demi-journée à thème, séminaire, projet d'établissement... — dans le cadre de l'école obligatoire, pour sensibiliser les écoliers à ces graves problématiques. La brochure précitée fera office de support de cours.*

Compte tenu de l'urgence de la situation, le Grand Conseil décide d'un délai de 6 mois pour l'établissement d'un projet de loi en réponse à la motion.

Prise en considération immédiate.

*(Signé) Yann Glayre
et 29 cosignataires*

Déposée sous forme de motion et renvoyée en commission selon la décision du Grand Conseil du 4 juin 2019, cette intervention parlementaire a été examinée le 23 janvier 2020 par une commission qui a recommandé, après sa transformation en postulat avec l'accord de son auteur, son renvoi au Conseil d'Etat. Lors de sa séance plénière du 23 juin 2021, le Grand Conseil a accepté sa prise en considération et a décidé de son renvoi au Conseil d'Etat sous forme de postulat.

Rapport du Conseil d'Etat

1. Préambule

Les préoccupations des postulants et de la commission sont des enjeux de société traités dans le cadre de la formation. L'action du Conseil d'Etat s'articule en plusieurs axes comprenant notamment le chantier prioritaire de l'Éducation numérique.

Ces axes ont été également décrits dans la *Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yann Glayre et consorts – Éducation numérique – Le Canton de Vaud a-t-il sapé l'autorité des parents d'élèves ? (19_INT_413) du 12 mai 2021*.

Si le nouveau plan d'études et les préventions endossent de manière générale ces thématiques, ces dernières font également l'objet de développements et d'ajustements lors du déploiement de l'Éducation numérique afin de répondre aux nouveaux usages induits par les technologies ou par le monde commercial.

Dès lors et de fait, les usages font désormais partie du nouveau domaine du plan d'études de l'Éducation numérique de manière complémentaire à la science informatique et à l'analyse des médias, permettant ainsi de décoder les différents enjeux liés au numérique.

Dans notre canton, l'Éducation numérique – au travers du projet « EduNum » – se décline en une phase de pilotage dans quelques établissements scolaires puis en phases de déploiement. Elle a débuté par le pilotage du 1^{er} cycle sur l'année scolaire 2018 et se terminera en 2026-2027.

Le cycle 1, les 5-6e années sont en cours de déploiement, les 7-8e et le cycle 3 sont en cours de pilotage.

2. Position générale

Le Conseil d'Etat expose ci-après sa position générale sur l'objet de la présente intervention parlementaire, telle qu'elle a été présentée lors de son examen par la commission avant sa transformation de motion en postulat¹.

La Cheffe du département alors en charge de la formation – le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) devenu entretemps le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), ci-après : le département – a souligné que, contrairement à ce qu'estime le motionnaire, le département se préoccupe de ces questions, tant sur le plan pédagogique que préventif, puisqu'elles sont centrales dans le cadre du déploiement de l'éducation numérique.

La première approche est de type pédagogique. Pour ce faire, la philosophie générale du département s'oriente vers une sobriété du numérique qui nécessite un encadrement bienveillant, un accompagnement pluridisciplinaire et une formation adéquate selon l'âge de l'enfant. Au niveau des actions entreprises dans les écoles, la Conseillère d'Etat mentionne, entre autres :

- l'interdiction de l'application WhatsApp, puis celle des téléphones portables et des produits numériques connectés (décision 162 du 26 juin 2019) ;
- le déploiement de l'éducation numérique qui comprend, notamment, les différents aspects liés au décodage des médias et des réseaux sociaux, à la cyber-intimidation, à la durabilité des empreintes numériques ainsi qu'aux droits des utilisatrices et utilisateurs ou encore à l'usage des écrans – le nombre de ces derniers étant d'ailleurs volontairement limité pour les classes de jeunes élèves ;
- l'insertion dans chaque agenda d'élève d'un encart destiné à fournir des conseils en matière de bonne gestion des technologies numériques ;
- l'introduction de nouvelles chartes d'éducation numérique et ce pour les trois cycles ;
- la mise en place de diverses actions de prévention à vocation pédagogique : Semaine des médias, opérations de prévention déployées par la police et/ou par les Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS).

¹ Voir le rapport de commission RC_19_MOT_091, Juillet 2020

La seconde approche concerne plus précisément la prévention en général. A cet égard, l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS, dépendant de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) rattachée entretemps au Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité) est l'office spécifique pour traiter de ces problématiques. Cette approche préventive se compose de deux axes principaux :

- réseaux sociaux et écrans : l'addiction aux écrans est la première thématique retenue pour la campagne de prévention. Environ septante projets de l'UPSPS en lien avec les compétences MITIC (Médias, images et technologies de l'information et de la communication) ont été mis en place depuis 2016 et touchent près de 30'000 élèves. Ces prestations sont fournies par différents partenaires, parmi lesquels l'association Action Innocence qui mène environ quatre cents interventions chaque année scolaire. En dernier lieu, un nouveau module de prévention relatif aux écrans est à disposition du corps enseignant des niveaux 5P et 6P ;
- harcèlement et cyber-harcèlement : la prévention en la matière est une priorité constante du département et s'inscrit dans un dispositif cantonal renforcé. Dans ce cadre, plus de mille projets ont été mis en œuvre au sein des établissements scolaires depuis 2016.

Dans les faits, les élèves reçoivent déjà un Carnet de suivi MITIC (voir le Plan d'études romand / PER¹, formation générale-MITIC) qui a été développé pour chacun des trois cycles de la scolarité obligatoire, afin que les élèves puissent attester de l'évolution de leurs apprentissages concernant l'analyse des médias, l'initiation aux règles de sécurité relatives aux données personnelles, ainsi qu'au cyber-harcèlement en lien avec le PER.

De plus, des chartes pour les trois cycles sont actuellement mises en place et révisées de façon permanente, afin d'être systématiquement tenues à jour. En outre, il convient d'ajouter à ces actions le supplément à l'agenda des élèves évoqué auparavant.

L'ensemble de ces documents montrent donc que les supports écrits ne manquent pas actuellement et que le département se préoccupe de ces problématiques.

3. Axes d'intervention pour faire face aux problématiques soulevées

Pour faire face aux problématiques soulevées par les auteurs du postulat et atteindre les objectifs que ceux-ci ont entendu lui assigner, le Conseil d'Etat apporte des éléments d'informations sur les actions en cours et qui complètent celles déjà entreprises par le département. Ces actions ont été développées au travers des trois axes d'intervention suivants exposés plus amplement ci-après (infra chap. 3.1 à 3.3) :

- le développement de l'Éducation numérique au travers de plusieurs *Exposés des motifs et projets de décrets* (EMPD) tendant à l'octroi des crédits d'investissement nécessaires et expliquant l'ensemble des mesures mises en œuvre ;
- le soutien de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) ;
- la mise en œuvre de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS, BLV 417.31).

3.1 Le développement de l'Éducation numérique

Le développement de l'Éducation numérique au travers de plusieurs EMPD visant à obtenir son financement par le Grand Conseil permet la poursuite du projet au niveau des prochains degrés d'enseignement par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- la formation continue du corps enseignant,
- l'élaboration de moyens d'enseignement par cycles,
- la mise à disposition d'outils et d'applications spécifiques permettant sa mise en œuvre dans les classes.

Le corps enseignant du cycle 1 est en cours de formation à l'Éducation numérique (6 jours de formation continue). Un nouveau moyen d'enseignement a également été créé afin de répondre aux nouveaux objectifs du plan d'études Éducation numérique. Les activités proposées comportent désormais des composantes de prévention, dont « Le parcours du partage », « Où sont les écrans » et « Le parcours de la pub » qui permettent de travailler les enjeux aux croisements des attentes fondamentales de la science informatique, des médias et des usages. Des activités sur la gestion des données personnelles et sensibles, l'empreinte numérique et le (cyber)harcèlement seront déclinés dès le cycle 2.

¹ Accessible par internet via le lien <https://www.plandetudes.ch/per>

Une clé de lecture basée sur les apports sociologiques permet de travailler les enjeux y relatifs de manière plus globale, dont les aspects de responsabilité et de la délégation numérique (Modèle de réflexion sociologique proposé par les partenaires dans le cadre de l'Éducation numérique dans le canton de Vaud). L'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS) a d'ailleurs collaboré à certains contenus.

Dans le cadre de l'éducation numérique, la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) a édité le moyen d'enseignement « <DÉ>CODAGE », fruit de la collaboration entre les différents partenaires de l'éducation numérique dans le canton de Vaud (UNIL, LEARN, DEF) et ouvert à toutes les personnes intéressées¹.

En outre, quelques illustrations de contenus dispensés au cycle 1 sont accessibles sur un article publié par le département².

À l'horizon 2027, l'entier du corps enseignant et des personnes-ressources de la DGEO seront formés à l'Éducation numérique et pourront donc intervenir sur les thématiques liées aux risques de ces technologies. Le chantier de l'Éducation numérique tient compte des progressions d'apprentissage entre l'enseignement obligatoire et le postobligatoire.

Les plateformes et outils mis à disposition à la DGEO font l'objet d'analyses par le service : adéquation aux objectifs, utilisabilité, respect des données personnelles et sensibles et leur intégration dans notre système, ainsi que les coûts généraux. Les recommandations des divers organes de contrôle ou commissions du Grand Conseil sont également appliquées au niveau de l'encadrement numérique pédagogique.

3.2 Le soutien de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PPS)

Au-delà de sa déclinaison au sein des établissements (délégué PPS, infirmier scolaire, médecin scolaire et médiateur), l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire soutient et développe la prévention de manière générale. Cette Unité propose et met régulièrement son offre de prévention à disposition au travers de propositions de prestations menées par des intervenants externes touchant notamment le domaine du numérique, des écrans et des conduites addictives.

En sus de celles déployées dans le cadre de l'Éducation numérique, les ressources spécialisées en la matière sont aussi nombreuses : Division prévention de la Police cantonale, Espace-ressources (CIAO), la Haute école pédagogique (HEP Vaud), l'agence spécialisée educa.ch, préfectures et communes.

Un mandat a été donné par les chefs des services concernés d'établir un diagnostic concernant les éventuels lacunes ou doublons dans la panoplie des actions entreprises et de proposer des améliorations tant du contenu que du pilotage de cet axe de prévention.

La thématique des écrans

Il ne s'agit pas de pathologiser la consommation d'écrans, mais plutôt d'éduquer les élèves à leurs utilisations. Les outils et les ressources de la Plateforme « Jeunes et Médias » de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) promeuvent d'ailleurs cette posture³.

Des brochures, souvent réalisées par les équipes PPS à l'interne des établissements, sont régulièrement distribuées dans les classes du canton en lien avec les travaux menés en classe (l'analyse des médias, l'initiation aux règles de sécurité relatives aux données personnelles et le cyber-harcèlement).

Les prestataires mettent à disposition du matériel de prévention pour les établissements scolaires, dont *Action Innocence* qui a établi un *Parcours numérique*⁴ pour les professionnels de l'école (matériel numérique selon les âges à utiliser en classe). Des conférences sur différentes thématiques sont également dispensées lors des journées pédagogiques des établissements scolaires. Une des références vaudoises dans ce domaine est le psychologue Niels Weber, spécialiste en hyperconnectivité. Dans ses conférences, il porte le message selon lequel le temps d'écran n'est pas le problème, mais bien celui de la qualité de ce temps et la part active que les parents doivent prendre.

¹ Cet ouvrage, en licence « Creative Commons »¹, est disponible à cette adresse internet : <https://info.vd.ch/dfjc/actualites/2021/octobre/8/publication-du-manuel-decodage-version-transitoire-2021-2022>.

² Cet article est accessible via le lien suivant : <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/actualites/news/14057i-education-numerique-nouvelles-etapes-du-deploiement/>

³ <https://www.jeunesetmedias.ch/>

⁴ Cet outil de prévention est accessible via le lien : <https://www.actioninnocence.org/parcours-numerique/>

Thématique du harcèlement - intimidation des élèves

La prévention du (cyber)harcèlement-intimidation, de la violence et des incivilités en milieu scolaire reste une priorité au sein des établissements scolaires du canton. Cette action s'inscrit dans les diverses politiques cantonales (programme de législature du Conseil d'Etat, lignes directrices de la Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, politique de santé publique).

Une conférence de presse présentant un état des lieux du dispositif cantonal de prévention et de prise en charge des phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves a eu lieu le 26 avril 2021¹. L'ensemble des établissements de la scolarité obligatoire et plus de la moitié au post-obligatoire sont entrés dans le processus.

La mise en œuvre du chantier prioritaire de l'Éducation numérique intensifie la collaboration entre les services et l'UPSPS avec la désignation d'une personne de liaison, ainsi que l'élaboration de matériel spécifique – dont la *Ch@rte Education numérique*² qui prodigue des conseils ou des bonnes pratiques lorsqu'on utilise un outil numérique – et d'un panorama de mesures de prévention en lien avec le développement des compétences médiatiques et numériques des élèves et des étudiants.

3.3 La mise en œuvre de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)

Le dispositif de mise en œuvre de la LPS – notamment via Le *Concept 360*³ – favorise une vision globale des prestations attribuées au monde scolaire. Il décrit des prestations communes pour l'ensemble de la classe avant de spécialiser d'autres prestations à destination de certains élèves. L'Éducation numérique et les nouvelles technologies font bien sûr partie du dispositif. Le maillage des professionnelles et des professionnels et des parents autour de l'élève-apprenti est ainsi renforcé, tout en répondant aux buts de l'école conformément à l'article 5 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) qui fixe les finalités et objectifs de l'école et reproduit ci-dessous.

Art. 5 LEO – Buts de l'école

¹ L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative.

² Elle offre à tous les élèves les meilleures possibilités de développement, d'intégration et d'apprentissages, notamment par le travail et l'effort. Elle vise la performance scolaire et l'égalité des chances.

³ Plus particulièrement, elle vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et des compétences, à développer et à exercer ses facultés intellectuelles, manuelles, créatrices, et physiques, à former son jugement et sa personnalité et à lui permettre, par la connaissance de soi-même et du monde qui l'entoure ainsi que par le respect des autres, de s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et civique.

L'ensemble de ces prestations (entre outillage, prévention et prise en charge holistique) constitue une boîte à outils permettant d'accompagner au mieux le quotidien médiatique et numérique de nos élèves et étudiants durant leur cursus.

4. Conclusion

Le Conseil d'État rappelle que l'accompagnement des personnes est essentiel à la transformation numérique, c'est pourquoi il en a fait un axe majeur de sa Stratégie numérique. Il est persuadé que les approches pédagogiques, préventives et d'intégration sont complémentaires et permettront ainsi de répondre aux différents enjeux de société listés par les postulants et la commission.

¹ Intitulé « *Gérer les cas de harcèlement-intimidation entre élèves* », le communiqué relatif à cette conférence de presse est accessible via le lien suivant : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquer-gerer-les-cas-de-harcèlement-intimidation-entre-eleves-1619424489.pdf>

² Cet outil élaboré par la DGE0 et conçu en plusieurs versions selon l'âge des élèves est accessible via le lien suivant : <https://charte-numerique.edu-vd.ch/>

³ Système global de soutien aux élèves à besoins spécifiques, le Concept 360 – qui fait l'objet d'une évaluation quant à ses modalités de mise en œuvre et à la planification de son déploiement au moment d'écrire le présent rapport – est accessible via le lien suivant : <https://www.vd.ch/themes/formation/enseignement-obligatoire-et-pedagogie-specialisee/concept-360>

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 mars 2023.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

A. Buffat